ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Données publiques contaminations de tous les personnels de santé par la covid

Question écrite n° 30844

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur une demande émanant de nombreux professionnels de santé qui se sont engagés dans la lutte contre le covid-19 et qui souhaiteraient que le nombre réel de contaminations les ayant touchés ou ayant touché leurs confrères soit connu. Depuis le 22 avril 2020, Santé publique France, en lien avec le GERES et avec l'appui des CPIAS, a mis en place une surveillance afin de recenser les professionnels exerçant en établissements de santé publics ou privés infectés par le coronavirus Sars-CoV-2. Les infections ou décès des médecins de ville contaminés ne sont en revanche pas comptabilisés. Le président de la Fédération des médecins de France, lui-même touché par le covid-19, a dit regretter le manque de considération des autorités pour les médecins libéraux. Le dévouement et le tribut payés par les médecins libéraux face au covid-19 en dépit de la faiblesse des moyens de protection mis à leur disposition doivent être reconnus. « Le Gouvernement s'est refusé à tenir une comptabilisation des professionnels de santé libéraux contaminés par le covid-19 au contact des patients, puis décédés des suites de cette contamination. Le faire aurait été l'aveu public du grand mensonge d'État sur les masques et, d'une manière plus générale, les équipements de protection personnelle mis à leur disposition. » a récemment déclaré Dr. Philippe Vermesch, président du Syndicat des médecins libéraux (SML). De même, on manque de données publiques concernant le nombre d'internes contaminés. L'Intersyndicale nationale des internes a donc décidé de lancer son propre questionnaire : parmi les répondants, 395 internes ont déclaré une infection à covid-19, soit 40,3 % d'entre eux. Parmi eux, plus de la moitié (56,5 %) ont continué à travailler après les premiers symptômes. Parmi ces internes infectés, la durée moyenne d'arrêt de travail n'a été que de 8 jours. Or il semble depuis les débuts de l'épidémie que la contagiosité dure au minimum quatorze jours. Par ailleurs, 64,8 % ont déclaré n'avoir pas reçu de matériel de protection individuel en quantité suffisante. Aujourd'hui, il est essentiel que la lumière soit faite sur le nombre réel de contaminations de l'ensemble des professionnels de santé qui ont été en première ligne dans le combat contre l'épidémie de covid-19. Il lui demande s'il envisage que des données chiffrées exhaustives concernant ces contaminations soient rendues publiques, et pas seulement des données portant sur les professionnels exerçant en établissements de santé.

Données clés

Auteur : M. Fabien Di Filippo
Circonscription : Moselle (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30844
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 juin 2020, page 4547
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)